

# CONTRÔLE SUR PIECES DE LE CENTRE SPECIALISE KUZH HEOL

Octobre-2024

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

### SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	<b>Prescription_01</b>	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du CVS.	12 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_02	1 - Gouvernance	<b>Prescription_02</b>	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Ecart_03	2 -Ressources Humaines	<b>Prescription_03</b>	Mettre en place une organisation permettant de s'assurer de la présence quotidienne infirmière afin de garantir la sécurité et la qualité de la prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Planning infirmier
Remarque_01 et 02	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_01</b>	Elaborer un calendrier des astreintes opérationnel afin de s'assurer de la continuité de la fonction de direction et de prévenir le risque d'usure professionnelle.		
Remarque_03	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_02</b>	Organiser de manière efficiente la bonne diffusion et la mise en œuvre des décisions prises par la direction auprès du personnel dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre – juillet 2008 ».		

Remarque_06	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_04</b>	Décliner dans le plan de continuité d'activité les actions mises en place au sein de l'établissement pour assurer la continuité de la prise en charge.		
Remarque_07	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_05</b>	Intégrer au plan de continuité de l'activité les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions pour l'ensemble des fonctions selon les ressources disponibles.		
Remarque_08	3 - Gestion des risques	<b>Recommandation_06</b>	Compléter le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement par la participation d'un intervenant extérieur à l'EHPAD et en intégrant le dispositif dans la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		

290028448\_ASSOCIATION MAISON SAINT JOSEPH